

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19h30



Présents : MM./MMES. Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Pascaline GUYOT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS, Gwénaél BROGARD, Brigitte KERAUTRET, Loïc THORON, Katell VINCENT, Paul de VAUCORBEIL, Jean-Michel HUET (*arrivé à 19h38*), Anaïs CHEVALIER, Philippe ROSSIGNOL

Absent(s) : Sandy GODARD donne procuration à Anaïs CHEVALIER
Didier GUILLOUËT donne procuration à Thérèse MAINGUY
Jean-Michel HUET (absent jusqu'à 19h38)

Secrétaire de séance : Mme Pascaline GUYOT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Les comptes-rendus des conseils municipaux des 9 juillet et 3 septembre 2020 sont validés à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal de la modification de l'ordre du jour, à savoir :

- Retrait du point relatif à la téléphonie ;
- Ajout des points concernant la passerelle de la Chatouillette et la signalétique de la Médiathèque

1°) Gestion des biens communaux

a) Travaux Médiathèque, poste et logements

Monsieur Philippe SALÉ, conseiller délégué en charge de la gestion des biens communaux, informe l'assemblée de l'avancée des travaux : la pose du parquet est terminée, les placards ont été réalisés et le Consuel est passé concernant l'électricité. Concernant les aménagements extérieurs, la rambarde n'est pas encore posée, l'aménagement des trois places de parking devrait débuter sous peu, tout comme l'engazonnement si le temps le permet. La réception des travaux est prévue le 22 octobre.

Des travaux supplémentaires doivent être exécutés, soit

- Aménagement d'une terrasse par la menuiserie GUILLOUËT pour un montant de 4 479,00 € HT ;
- Pose de Store dans les logements par la menuiserie GUILLOUËT pour un montant de 1 505,50 € HT ;

Après délibération, le conseil municipal approuve les deux avenants cités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'arrière, un espace va être aménagé pour l'emplacement des véhicules des locataires. Ces derniers doivent emménager le 1^{er} novembre prochain.

b) Médiathèque : signalétique

Une signalétique intérieure et extérieure doit être installée à la médiathèque. Un devis avait déjà été réceptionné de la part de la société « Atelier Hélène Gerber » située à Auray. Ce dernier ne comprenait que la signalétique intérieure pour un montant de 7 533,00 € HT soit 8 602,60 €.

La société « Archicom » de Paris a réalisé une proposition sur l'ensemble de celle-ci. Le montant de ce devis s'élève à 7 055 € HT soit 8 466,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal opte pour la proposition de la société « Archicom » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

c) Boulangerie – augmentation du loyer du logement

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le loyer actuel du logement de la boulangerie s'élève à 376,35 € pour une surface de 90 m². Une pièce supplémentaire de 15 m² ayant été créé, le montant du loyer demande à être révisé. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer un loyer de 438,90 € à compter du 1^{er} octobre 2020.

Après délibération, le conseil municipal approuve le nouveau montant de loyer et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.

d) Passerelle de la Chatouillette

Monsieur le Maire porte à connaissance un courrier de Ploërmel communauté concernant la passerelle liant les communes de Guillac et Ploërmel par liaison douce. Alors que les services départementaux assureront les travaux préalables ainsi que la pose de la passerelle il convient qu'à l'échelle locale, une clé de répartition est définie pour ce qui concerne le reste à financer qui s'élève à 150 000 €.

Monsieur Patrick LE DIFFON, président de Ploërmel communauté propose que cette dernière prenne 50% à sa charge soit 75 000 € et que les communes se répartissent le montant résiduel, selon une clé pouvant être de l'ordre de 63 000 € pour la ville de Ploërmel et de 12 000 € pour la commune de Guillac, selon une proratisation (50% de la surface, 50% de la population).

Après délibération, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces travaux.

e) Terrains situés en périphérie du bourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'achat de plusieurs terrains constructibles situés en périphérie du bourg, à savoir, les parcelles :

- AB n°278 de 834 m²
- ZV n°43 de 4 150 m²
- ZW n°246 de 5 638 m²
- AB n°279 de 432 m²
- ZW n°235 de 3 659 m²

Une demande d'évaluation de la valeur vénale de ces parcelles a été demandé à France Domaine Morbihan.

2°) Administration générale, urbanisme et services techniques

a) Enquête publique concernant des travaux de sécurisation du barrage du lac au Duc

Par arrêté préfectoral du 16 juin 2020, une enquête publique a été ouverte dans le cadre du projet de travaux de sécurisation du barrage du lac au Duc situé dans les communes de Ploërmel, Taupont et Loyat, pour les parties du Lac, ainsi que les communes de la Gacilly, Guillac, Les Fougerêts, Malestroit, Missiriac, Montertelot, Peillac, Pleucadeuc, Ruffiac, Saint Abraham, Saint Congard, Saint-Gravé, Saint Laurent sur Oust, Saint Marcel, Saint Martin sur Oust, Saint Vincent sur Oust, Sérent et Val d'Oust se trouvant en aval du barrage et pouvant subir les impacts d'une rupture de celui-ci.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal approuve la demande d'autorisation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à donner un avis favorable au service préfectoral.

3°) Economie, finances, nouvelles technologies et services administratifs

a) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : récupération concernant les bâtiments communaux loués par des professionnels ou particuliers

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer sur la récupération ou non de la taxe des ordures ménagères concernant les bâtiments communaux, à savoir :

- la boulangerie
- la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Le café de la Forge
- le salon de coiffure
- le logement située 8 rue du Prieuré

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de recouvrer la TEOM de 2020 à chacun des occupants des différents bâtiments au prorata du temps passé par le locataire dans le bâtiment.

b) Cantine – financement des repas pour les élèves de Guillac scolarisés dans les écoles extérieures à la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des familles habitant la commune de Guillac et ayant des enfants demandant un enseignement et/ou des conditions d'enseignement adaptées ne peuvent être scolarisé au sein des écoles du territoire (Ecole primaire privée Notre Dame de Lourdes à Guillac ou Groupes Scolaire Public Suzanne Bourquin à Josselin).

Il est alors proposé que, sous réserve de certaines conditions, notamment lorsqu'un enfant doit suivre un enseignement adapté, et après étude de chaque demande, la commune prend en charge la différence entre le tarif d'un repas servi à la cantine scolaire communale et le tarif d'un repas servi dans l'établissement extérieur dans lequel l'enfant est scolarisé.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité. La participation de la commune sera versée directement aux familles, que les enfants soient scolarisés dans une école privée ou publique, en maternelle ou primaire.

4°) Communication, évènements, vie associative et jeunesse

a) Réunion avec les associations

Madame Thérèse MAINGUY, adjointe, avait organisée une réunion avec l'ensemble des associations de la commune. Ces dernières ont, pour la plupart, répondu présentes. Chacune des parties a pu faire part de leurs demandes et de leurs attentes.

b) La Josselinaise

La randonnée pédestre ainsi que la course à pied organisées chaque année par l'association « La Josselinaise » qui devaient se dérouler le 18 octobre prochain ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Une élue des Forges de Lanouée a sollicité les communes voisines afin d'organiser une manifestation par commune. Ainsi, toutes les femmes élues, les conjointes des élus et employées de la commune sont invités à se rejoindre le dimanche 18 octobre pour participer à une randonnée. Une participation de 8€ sera demandée à chacune des participantes.

c) Matinée citoyenne – entretien du cimetière

Une matinée citoyenne est organisée le samedi 24 octobre à partir de 10h00. Les habitants de la commune sont invités à participer à une opération d'entretien du cimetière.

5°) Voirie et travaux généraux

a) Piste cyclable – marquage au sol

Une piste cyclable est matérialisée au sol dans la rue Beaumanoir sur une longueur de 132 mètres. Un devis a été demandé à la société SMBA de Guégon. Le montant de ces travaux sont estimés à 397,60€ HT soit 477,12 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider le devis et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces travaux.

6°) Question(s) diverse(s)

a) Remise des prix du concours des maisons fleuries 2020

Madame Brigitte KERAUTRET, conseillère déléguée, présente à l'assemblée le devis des Serres des Ajoncs d'Or de SÉRENT relatif à l'achat des plantes qui seront remises aux lauréats des maisons fleuries. Ce dernier s'élève à 96,08 € HT soit 105,68 € TTC.

Aussi, elle communique à l'assemblée les résultats du concours communal des maisons fleuries tels qu'ils ont été proclamés par les membres du jury et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir définir les prix remis aux participants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le devis des Serres des Ajoncs d'Or ;
- Décide d'offrir une plante ainsi qu'un bon d'achat à chaque participant.

Ces différents bons d'achats sont utilisables dans les magasins « Point vert » - avenue Georges Pompidou à PLOËRMEL, zone Oxygène à JOSSELIN et rue des Carouges à JOSSELIN selon la répartition suivante :

MAISON AVEC FAÇADE ET JARDIN		MAISON AVEC JARDIN PAYSAGER	
1 ^{er} – M. et Mme Paul LEQUITTE - 18 Sabréhan	40,00 €	1 ^{er} – M et Mme Laurent LE MEZO – 55 Brancillet	40,00 €
2 ^{ème} – M. et Mme Guy LAZON - 8 La Houssaie	30,00 €	2 ^{ème} - M et Mme Patrick DESCHAMPS – 12 La Ville Joubard	30,00 €
3 ^{ème} – Mme Christelle PIEL - 13 Blond	20,00 €	3 ^{ème} – M. et Mme Benjamin RIPAUD – 13 Le Calmora	20,00 €
4 ^{ème} – M et Mme Yannick ROUX – 1 La Coudraie	15,00 €	4 ^{ème} – Mme Solange GICQUEL – 6 rue Guimard	15,00 €
5 ^{ème} – M et Mme Gérard VINCENT – 2 Le Parc du Meunier	12,00 €	5 ^{ème} – M. et Mme Emmanuel BLANCHARD – 45 Brancillet	12,00 €
TOTAL	117,00 €	TOTAL	117,00 €
MAISON + FACADE, BALCON OU MURET FLEURI		ECLUSES	
1 ^{er} – M. et Mme Nicolas LE CROM – 15 La Roche	40,00 €	M. GACHET Gilles - Guillac	12,00 €
2 ^{ème} – M. et Mme Roland JUHEL – 49 Teneu	30,00 €	Mme TREGOUET Céline - Carmenais	12,00 €
3 ^{ème} – M. et Mme Marcel BILLY – 4 Sabréhan	20,00 €	M. BONABLE Alain - Clan	12,00 €
4 ^{ème} – M. et Mme Olivier SUREL – 7 Brangoyan	15,00 €	M. BROGARD Gwenaël - Blond	12,00 €
5 ^{ème} – M. et Mme Jean-Paul BUTEL – 35 Blond	12,00 €	Mme LE GOURRIEREC Corinne - St Jouan	12,00 €
TOTAL	117,00 €	TOTAL	60,00 €
CROIX = PRIX D'ENCOURAGEMENT			
La Ville Dan : BERNARD François	12,00 €	La Rivière de Bas – Jean-Yves GUILLAUME	12,00 €
Brangoyan M et Mme DUPÉ Alain	12,00 €	La Houssaie : GUILLOUET Thérèse	12,00 €
Les Cours Hello – M. et Mme DUPÉ Alain	12,00 €		
		TOTAL	60,00 €
PRIX ENCOURAGEMENT EMBELLISSEMENT et FLEURISSEMENT			
Mme Anne PRETESEILLE – 58 Teneu			12,00 €
M. et Mme MINKIN – 6 Caruhel			12,00 €
TOTAL			24,00 €
VALEUR TOTALE =			525,00 €

